

LA 2042 C ET SES RÉFÉRENCES DANS LA BROCHURE

PAGE

2042 C
cerfa
N°11222 * 27

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE
REVENUS 2024 COMPLÉMENTAIRE

24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Nom

Prénom

Adresse

1 | SALAIRES, GAINS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
109 — Rabais excédentaire sur options sur titres	1TP	1UP
109 — Gains de levée d'options attribuées à compter du 28.9.2012; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012 sur décision prise au plus tard le 7.8.2015; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction excédant 300 000 €	1TT	1UT
109 — Gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise du 8.8.2015 au 30.12.2016; gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées sur décision prise à compter du 31.12.2016 pour leur fraction n'excédant pas 300 000 €		
– gain imposable <i>Après abattement</i>	1TZ	
– abattement pour durée de détention	1UZ	
– abattement de 50 %	1WZ	
– abattement fixe <i>Départ à la retraite d'un dirigeant de PME</i>	1VZ	
111 — Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i>	1NX	10X
Gains et distributions provenant de parts de <i>carried-interest</i> soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY	10Y
111 — Agents généraux d'assurance <i>option pour le régime fiscal des salaires</i>		
– salaires imposables	1GG	1HG
– salaires exonérés	1AQ	1BQ
85 — Indemnités pour préjudice moral <i>Fraction supérieure à 1 million d'euros</i>	1PM	1QM
111 — Salariés impatriés: salaires et primes exonérés	1DY	1EY
Sommes exonérées provenant du CET ou de jours de congé non pris, affectées à l'épargne retraite d'entreprise	1SM	1DN

DÉCLARANT 1

DÉCLARANT 2

1^{er} PERS. À CHARGE

2^e PERS. À CHARGE

En 2025 vous ne percevez plus de salaires déclarés lignes 1GB, 1GF, 1GG, 1AG

1GL cochez 1GL cochez 1GP cochez 1GQ cochez

En 2025 vous ne percevez plus de pensions déclarées lignes 1AO, 1AM

1HK cochez 1HL cochez 1HP cochez 1HQ cochez

95, 112 | SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

*Salaires et pensions de source étrangère (exonérés selon la convention applicable), après déduction de l'impôt étranger.
Salaires des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs) exonérés en application de l'article 81A du code général des impôts.
N'indiquez pas ces revenus ligne 81I.*

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{er} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Salaires	1AC	1BC	1CC	1DC
Marins-pêcheurs exerçant hors des eaux territoriales françaises	1GE <input type="checkbox"/> cochez	1HE <input type="checkbox"/> cochez	1IE <input type="checkbox"/> cochez	1JE <input type="checkbox"/> cochez
Frais réels <i>Joignez la liste détaillée sur papier libre</i>	1AE	1BE	1CE	1DE
Pensions de source étrangère	1AH	1BH	1CH	1DH

Pays de provenance des revenus de source étrangère

Déclarant 1 **RS**
 Déclarant 2 **RSF**
 Personne à charge **RS**

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

PAGE

2 | REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

124	Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié	2GO	<input type="text"/>					
132	Déficits des années antérieures non encore déduits:							
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	
		2AA	2AL	2AM	2AN	2AQ	2AR	
132	Impatriés: revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)						2DM	<input type="text"/>
126	Pertes nettes sur prêts participatifs et minibons non imputées à reporter sur l'année 2025, provenant de l'année:							
		2020	2021	2022	2023	2024		
		2TU	2TV	2TW	2TX	2TY		
129	Gains de cession des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie							
	- gains attachés aux versements effectués avant le 27.9.2017:							
	gains soumis au prélèvement libératoire	2VM	<input type="text"/>	autres gains			2VN	<input type="text"/>
	- gains attachés aux versements effectués à compter du 27.9.2017:							
	gains imposables à 7,5%	2VO	<input type="text"/>	gains imposables à 12,8%			2VP	<input type="text"/>
	- moins-values de cession non imputées à reporter sur l'année 2025, provenant de l'année:							
		2020	2021	2022	2023	2024		
		2VQ	2VR	2VS	2VT	2VU		

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

136	Gains de cession de valeurs mobilières et assimilés:							
	- plus-value avant abattement							3VG <input type="text"/>
	- abattement pour durée de détention de droit commun							3SG <input type="text"/>
139	Moins-value 2024							3VH <input type="text"/>
137	Plus-values bénéficiant de l'abattement pour durée de détention renforcé ou de l'abattement pour départ à la retraite des dirigeants de PME:							
	- plus-value avant abattement							3UA <input type="text"/>
	- abattement pour durée de détention renforcé	3SL	<input type="text"/>	abattement fixe				3VA <input type="text"/>
140	Gain sur retrait ou rachat du PEA ou du PEA-PME avant expiration de la 5 ^e année							3VT <input type="text"/>
139	Profits sur instruments financiers taxables à 50%							3PI <input type="text"/>
141	Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés:							
	plus-values exonérées (50%)	3VR	<input type="text"/>	moins-values non imputables (50%)				3VR <input type="text"/>
141	Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque							3VC <input type="text"/>
	Plus-values immobilières et plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents							3SE <input type="text"/>
142	Plus-values en report d'imposition Article 150-0 bis du CGI:							
	- plus-values dont le report a expiré en 2024							plus-values imposables 3SB <input type="text"/>
	- complément de prix perçu en 2024							3WE <input type="text"/>
143	Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI:							
	- plus-values réalisées en 2024:							
	avant abattement	3WH	<input type="text"/>	après abattement				3WG <input type="text"/>
	- plus-values dont le report a expiré en 2024:							
	• réalisées du 14.11.2012 au 31.12.2012	taxables à 24%	3WI	<input type="text"/>	taxables à 19%			3WJ <input type="text"/>
	• plus-values réalisées à compter du 1.1.2013:							
	plus-values avant abattement	réalisées de 2013 à 2016	3WN	<input type="text"/>	réalisées à compter du 1.1.2017			3XN <input type="text"/>
	plus-values imposables							3WP <input type="text"/>
	impôt sur le revenu (IR) au taux historique issu du barème							3WR <input type="text"/>
	impôt sur le revenu (IR) au taux historique de 12,8% (PFU)							3WS <input type="text"/>
	contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (CEHR)							3WT <input type="text"/>
144	Plus-values de cession de titres d'OPC monétaires dont le report d'imposition a expiré en 2024 Article 150-0 B quater du CGI							3SZ <input type="text"/>
145	Cession d'actifs numériques Report de la déclaration n° 2086:							
	plus-value	3AN	<input type="text"/>	moins-value				3BN <input type="text"/>
	Option pour l'imposition au barème de vos plus-values de cessions d'actifs numériques	3CN	<input checked="" type="checkbox"/>					
148	Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012:							
	- gains taxables à:							
	18%	3VD	<input type="text"/>	30%	3VI	<input type="text"/>	41%	3VF <input type="text"/>
	- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires	déclarant 1	3VJ	<input type="text"/>	déclarant 2			3VK <input type="text"/>
	- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10%							3VN <input type="text"/>
147	Gain net exonéré sur retrait du plan d'épargne avenir climat (PEAC)							3EX <input type="text"/>



PAGE

151	Gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) :		
	- activité exercée depuis au moins trois ans : BSPCE attribués		
	· avant le 1.1.2018.....		3SJ <input type="text"/>
	· à compter du 1.1.2018: gain avant abattement.....	3J <input type="text"/>	abattement fixe <i>Départ à la retraite d'un dirigeant de PME</i> 3TK <input type="text"/>
	- activité exercée depuis moins de trois ans: gains taxables à 30%.....		3SK <input type="text"/>
146	Transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n°2074-ETD "Exit Tax"</i>		
	- plus-values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement		
	· plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux.....	3WM <input type="text"/>	à l'IR (au barème ou à 12,8%)..... 3WA <input type="text"/>
	· plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR.....		3TA <input type="text"/>
	prélèvements sociaux 15,5%.....	3XM <input type="text"/>	prélèvements sociaux 17,2%..... 3XA <input type="text"/>
	- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement		
	· plus-values et créances soumises: aux prélèvements sociaux.....	3WD <input type="text"/>	à l'IR (au barème ou à 12,8%)..... 3WB <input type="text"/>
	· plus-values art. 150-0 B ter du CGI: IR et CEHR.....		3TB <input type="text"/>
	prélèvements sociaux 15,5%.....	3XD <input type="text"/>	prélèvements sociaux 17,2%..... 3YA <input type="text"/>
152	Plus-values nettes de cession d'immeubles ou de biens meubles déjà imposées à 19%.....		3VZ <input type="text"/>
	Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi.....		3VW <input type="text"/>

4 | REVENUS FONCIERS

155	Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2024 (investissements réalisés en 2007).....		4BY <input type="text"/>
317	Régime réel : revenus fonciers exonérés à soumettre au taux effectif.....		4EA <input type="text"/>
317	Micro foncier : recettes brutes exonérées à soumettre au taux effectif.....		4EB <input type="text"/>

324 | REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS

	Montant total des revenus à imposer selon le système du quotient <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX <input type="text"/>
	Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. <i>Pour les bénéfices agricoles, indiquez le nom du titulaire.</i>	<input type="text"/>
		<input type="text"/>
		<input type="text"/>

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

217	Pensions alimentaires versées sur décision de justice définitive avant 2006 :		
	- à des enfants majeurs.....	6GI <input type="text"/>	6GJ <input type="text"/>
	- à d'autres personnes.....		6GP <input type="text"/>
	Nom et adresse des bénéficiaires.....	<input type="text"/>	

219	Déductions prévues par les articles 156, II et 156 bis du code général des impôts :		
	- charges foncières des monuments historiques.....		6DG <input type="text"/>
	- autres déductions.....		6DD <input type="text"/>
	Nature des déductions.....	<input type="text"/>	

224	Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin.....	Nombre 6EV <input type="text"/>	Montant... 6EU <input type="text"/>
	Nom et adresse des bénéficiaires.....	<input type="text"/>	

225	Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires. Report de dépenses des années antérieures :				
		2014	2015	2016	2017
		6HO <input type="text"/>	6HP <input type="text"/>	6HQ <input type="text"/>	6HR <input type="text"/>
	Sommes à ajouter au revenu imposable.....				6GH <input type="text"/>

225	Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :						
		2018	2019	2020	2021	2022	2023
		6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>



PAGE

8 I DIVERS

316	Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires, pensions et revenus fonciers</i> 8TI <input type="text"/>
316	Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger : - impôt payé à l'étranger sur revenus de capitaux mobiliers et plus-values 8VL <input type="text"/>
	DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2 PERS. À CHARGE
	- impôt payé à l'étranger sur autres revenus 8VM <input type="text"/> 8WM <input type="text"/> 8UM <input type="text"/>
317	Pensions de source française ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt danois : - impôt payé au Danemark sur ces pensions 8VN <input type="text"/>
	Vous ne relevez pas d'un régime obligatoire français d'assurance maladie <i>Revenus des lignes 1TT, 1UT</i> 8RP <input type="checkbox"/> 8RQ <input type="checkbox"/>
317	Non-résidents : revenus de sources française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen <i>Report de la déclaration n° 2041TM</i> 8TM <input type="text"/>
317	Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France <i>Report de la déclaration n° 2041GL ou n° 2074ETS</i> 8TN <input type="text"/>
317	Reprises de réductions ou de crédits d'impôt 8TF <input type="text"/>
318	Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus : vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excédent 50% de vos revenus mondiaux au titre des années 2022 ou 2023 8TD <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>
319	Revenus d'activité et de remplacement soumis aux contributions sociales Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère et salaire différé de l'héritier d'un exploitant agricole, imposables à la CRDS, à la CASA (certaines pensions et allocations de préretraite) et à la CSG au taux de :
	- revenus non salariaux 9,2% 8TQ <input type="text"/>
	- salaires 9,2% 8TR <input type="text"/>
	- allocations de préretraite 9,2% 8SC <input type="text"/>
	- allocations de chômage 6,2% 8SW <input type="text"/> 3,8% 8SX <input type="text"/>
	- indemnités journalières de maladie, maternité, accident du travail 6,2% 8TW <input type="text"/>
	- pensions de retraite et d'invalidité
	DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2
	• 8,3% 8TV <input type="text"/> 8QV <input type="text"/>
	• 6,6% 8TH <input type="text"/> 8QH <input type="text"/>
	• 3,8% 8TX <input type="text"/> 8QX <input type="text"/>
	- pensions en capital soumises à imposition forfaitaire : 3,3% <input type="text"/> 6,6% 8SD <input type="text"/> 3,8% 8SB <input type="text"/>
321	Revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS Vous êtes affilié à un régime d'assurance maladie d'un État de l'Espace économique européen, du Royaume-Uni ou de la Suisse et vous êtes pas à la charge d'un régime obligatoire de sécurité sociale français 8SH <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/> 8SI <input type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>
	Remplissez les cases ci-dessous uniquement si vous êtes mariés ou pacsés et si un seul des deux conjoints remplit la condition ci-dessus. Montant des revenus du patrimoine exonérés de CSG et de CRDS :
	- revenus fonciers <i>après abattement si régime micro</i> 8RF <input type="text"/>
	- rentes viagères à titre onéreux <i>montant net après abattement</i> 8RV <input type="text"/>
	- revenus de capitaux mobiliers 8RC <input type="text"/>
	- plus-values de cession de valeurs mobilières et gains assimilés 8RM <input type="text"/>

